

**Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «Pour une rue des Deux-Ponts digne du troisième millénaire!»**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 5 avril 2006, dans le rapport M-238 A)

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à réaliser dans les plus brefs délais un projet d'aménagement de la rue des Deux-Ponts comprenant:

- des voies pour les transports publics, autorisées aux cyclistes;
- des trottoirs plus larges;
- des aménagements facilitant le respect des limitations de vitesse en vigueur dans les localités.

En outre, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre des mesures immédiates et temporaires dans l'attente de la réalisation de la rue des Deux-Ponts en rue marchande, notamment par des temps de traversée plus longs et plus adaptés aux personnes fragilisées.